

Adhésion des Parents animateurs Farfadets

Accompagnés de leurs parents, les Farfadets découvrent le scoutisme dans un cadre familial et sécurisant. Ils apprennent à vivre avec les autres et à aller vers eux. A travers les activités, ils s'éveillent au monde qui les entoure. L'implication des parents dans l'animation des activités est au cœur de la proposition faite aux enfants et à leur famille. L'adhésion automatique des parents des farfadets, votée à [l'assemblée générale 2017](#), permet entre autres de

- reconnaître les parents comme animateurs intervenant au sein de l'accueil de scoutisme,
- les couvrir par le contrat d'assurance SGDF,
- les inclure dans les registres de présence.

➔ 1. Adhésion automatique des parents animateurs farfadets

Les parents de Farfadets doivent désormais être enregistrés comme adhérent (cf chapitre suivant). Cette adhésion doit être proposée aux deux parents (ou tuteurs légaux). Elle peut être attribuée à un grand-parent qui en ferait la demande. L'objectif est que **tout adulte qui serait amené à encadrer des enfants, est adhérent de l'association**. Cela lui permet à la fois d'être couvert par l'assurance SGDF, d'être compté dans le registre de présence, et d'être inclus dans les déclarations d'accueil collectif de mineurs.

Chaque groupe choisit sa politique de prise en charge des frais liés aux activités. Le cas échéant, les parents animateurs farfadets peuvent faire des abandons de frais (qui donnent lieu à un reçu fiscal).

La fonction Parent animateur Farfadet est uniquement une fonction principale. Elle ne donne pas accès à l'outil intranet. Si un parent de farfadet a par ailleurs une autre fonction au sein des SGDF, c'est cette autre fonction qui prime.

Exemple : un parent est secrétaire de groupe, il est enregistré en tant que secrétaire car cela lui donne les accès nécessaires à sa mission.

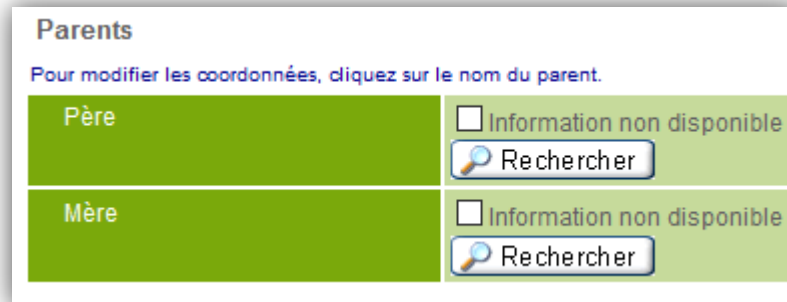
➔ 2. Inscription

Comme pour tous les responsables au sein d'une unité, les parents animateurs farfadets sont inscrits au sein d'une unité. Leur code fonction est 271.

Un bulletin d'adhésion spécifique est disponible sur intranet. Si besoin, vous pouvez retrouver [un bulletin vierge en cliquant ici](#).

Au préalable, il faut faire adhérer l'enfant dans l'unité Farfadet

Assurez-vous que les noms et prénoms des parents soient bien renseignés sur la fiche de l'enfant (voir onglet Famille). Sinon, il faut les créer.



Ensuite, l'enjeu ici est de **ne pas créer de doublon de fiche**. Il faut utiliser la fiche déjà renseignée pour le parent. Pour ce faire :

1. Menu Adhésion / Inscrire un adhérent

2. Rechercher la fiche du parent en tapant ses nom et prénom. Cliquer sur le nom du parent.
3. Renseigner la structure (unité farfadet) et la fonction (271 Parent animateur farfadet).

Un certain nombre d'informations sont déjà renseignées. Complétez (notamment date et lieu de naissance, ainsi que le nom de naissance de la mère le cas échéant) et validez.

NB : si l'enfant n'est pas adhérent, la fonction 271 ne sera pas proposée.

→ 3. Adhésion

Sur la fiche du parent, validez son adhésion.

Lors du choix du tarif, vous n'avez qu'une seule possibilité : Tarif Adhésion Automatique : 0€.

→ 4. Registre de présence

Comme pour tout responsable dans une unité, les parents animateurs farfadets apparaissent dans le registre de présence. Il suffit de cocher la case en face de leur nom à chaque date de réunion qu'ils ont animée.

Si le parent a une autre mission dans l'association, il est adhérent avec cette autre fonction, et il n'apparaît pas par défaut dans le registre de présence. Il suffit alors de renseigner son numéro d'adhérent dans le champ prévu pour l'ajouter au registre de présence.

Ajouter une personne à l'aide de son code adhérent:

→ 5. Déclaration d'accueil de scoutisme / TAM

Les parents animateurs farfadets doivent être déclarés dans les fiches complémentaires trimestrielles, comme **animateur**.

Ils apparaissent dans la liste des encadrants du groupe, comme tous les responsables du groupe.

Ils peuvent être qualifiés par le Délégué territorial Animateur de Scoutisme Français. (voir le référentiel de compétences dans [Boucle ta formation](#)).

De même que pour le registre de présence, un parent qui est adhérent dans une autre structure doit tout de même être déclaré comme encadrant dans ce groupe.

Utiliser alors le cadre prévu à cet effet :

Ajouter un encadrant	
Parmi les encadrants du groupe :	<input type="button" value="✎ Rattacher"/>
Numéros d'adhérents :	<input type="text"/> <input type="button" value="+ Ajouter"/>

Vous pouvez entrer plusieurs numéros d'adhérents séparés par des virgules